



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Toxicomanie

Question écrite n° 6114

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la progression alarmante de la toxicomanie dans le departement de Vaucluse. Ainsi le nombre de toxicomanes accueillis par l'association vauclusienne de prevention de la toxicomanie est passe de 151 a 340 entre 1988 et 1992. Il est a signaler que la majorite d'entre eux s'adonnent a l'heroine. Satisfait de la determination des pouvoirs publics a amplifier la lutte contre la toxicomanie ainsi que de l'effort financier qui sera consacre a cet objectif au cours des trois prochaines annees, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les mesures envisagees par le Gouvernement pour mettre a la disposition des centres d'accueil pour toxicomanes les moyens d'une action efficace et durable.

### Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, s'inquiete en effet de l'importance du phenomene de la toxicomanie dans le departement de Vaucluse et plus generalement dans les zones urbaines. Elle se felicite toutefois de la progression du recours aux soins de cette population aupres des centres specialises de soins aux toxicomanes, comme celui implante a Avignon gere par l'association vauclusienne de prevention des toxicomanies, dont il convient de saluer la qualite du travail. Ainsi, le plan de lutte contre la drogue comprend un important volet sanitaire. La premiere phase de realisation de ce plan beneficiant d'un financement de 59 000 000 francs, a permis d'augmenter de 447 places les capacites de prise en charge des toxicomanes avec hebergement, qui restaient toujours insuffisantes, de developper des lieux de contact avec les toxicomanes les plus marginalises, de creer des reseaux toxicomanie-ville-hopital afin d'eviter toute rupture therapeutique entre le suivi du medecin generaliste, de l'hopital et du centre specialise de soins aux toxicomanes et enfin d'augmenter le nombre d'unites methadone.

### Données clés

**Auteur :** [M. Mariani Thierry](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6114

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3123

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1005